



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

28 mai 2021



## Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

### Édito



**Pierre-André Durand**  
*Préfet de la région  
Normandie, préfet  
de la Seine-Maritime.*

« La crise de la COVID a rappelé l'importance stratégique de notre agriculture. Depuis plus d'un an, la mobilisation sans faille de l'ensemble de la chaîne agricole a permis de garantir à tous les Français un accès à l'alimentation. Il s'agit à présent d'aider cette chaîne à se transformer pour faire face aux défis qui l'attendent. C'est la raison pour laquelle 1.2 milliards d'euros du plan de relance sont spécifiquement dédiés à nos agriculteurs, et qui viennent s'ajouter aux mesures générales qui bénéficieraient également au secteur : soutien aux entreprises, aides à l'embauche, transformation numérique par exemple.

Le volet agriculture du plan de relance s'articule autour de trois orientations stratégiques : la reconquête de notre souveraineté alimentaire (350 millions d'euros) d'abord, car si la France est la première puissance agricole en Europe, nous dépendons encore trop de nos importations, notamment en protéines végétales. Pour y parvenir, notre agriculture doit ensuite réussir sa transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français (550 millions d'euros), et se tourner vers un modèle respectueux de l'environnement et économiquement robuste. Enfin, il s'agit d'accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique (300 millions d'euros) afin d'honorer les engagements de la France en la matière.

Ce volet comprend une vingtaine de mesures, pour la plupart largement lancées dans le département de la Seine-Maritime et la région Normandie. Je souhaite cette semaine attirer votre attention sur une mesure départementale qui fait l'objet d'un focus dans cette lettre, portant sur **l'alimentation locale et solidaire**. Une enveloppe de 410 000 € pour la Seine-Maritime est ainsi dédiée aux initiatives locales de tous les acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale aux citoyens qui en sont éloignés. Il est important que cette mesure d'intérêt général soit une réussite dans le département, et je sais pouvoir compter sur vous pour vous en saisir. »

### Sommaire

## APPELS À PROJETS ET AIDES

Diagnostic flash post-Covid

Co-financement du poste de manager de commerce

Accompagner les collectivités dans la définition de leur besoin, le choix et la mise en œuvre d'une solution numérique collective

Obtenir un cofinancement pour la mise en service d'une solution numérique dédiée aux commerces du centre-ville

Stimuler l'innovation numérique et accélérer la transformation numérique des collectivités territoriales

Guide à destination des TPE/PME

## TABLEAU DE BORD

Quelques chiffres en Seine-Maritime

## FOCUS SUR ...

Le dispositif d'alimentation locale et solidaire



## Réalisation d'un diagnostic flash post-Covid et un plan d'actions pour la relance du commerce de centre-ville

La Banque des Territoires propose aux communes et EPCI à fiscalité propre, lauréates des programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain, d'établir un **diagnostic flash** de la situation du commerce de centre-ville, dans son contexte concurrentiel, et des préconisations sur les mesures à court ou moyen terme dans le but de **redynamiser l'appareil commercial du centre-ville**. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2021** pour faire votre demande.

Plus d'informations : <https://france-relance-normandie.aides-territoires.beta.gouv.fr/f94e-realiser-un-diagnostic-flash-post-covid-et-un/>

## Bénéficiaire du co-financement du poste de manager de commerce

Dans un contexte marqué par l'impératif de relance économique du pays, chaque territoire Action cœur de ville et Petites villes de demain qui souhaite recruter un **manager de commerce** peut bénéficier d'une **subvention forfaitaire de 20.000 €** par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste). Ce financement est valable pour un seul poste par territoire. Pour bénéficier de cette subvention, le territoire doit fournir la fiche de poste et une estimation du coût annuel du poste. Le CV du manager de commerce peut être transmis à titre informatif, si celui-ci est déjà connu. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2021** pour faire votre demande.

Plus d'informations : <https://france-relance-normandie.aides-territoires.beta.gouv.fr/03f7-obtenir-un-co-financement-de-poste-de-manager/>

## Accompagner les collectivités dans la définition de leur besoin, le choix et la mise en œuvre d'une solution numérique collective

La Banque des territoires propose aux territoires Action cœur de ville et Petites villes de demain ayant des difficultés à définir ses besoins et attentes vis-à-vis d'une solution numérique, ou dans l'optimisation du fonctionnement de la solution numérique acquise, une **prise en charge à 100 %** d'un accompagnement par un prestataire. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2021** pour faire votre demande.

Plus d'informations : <https://france-relance-normandie.aides-territoires.beta.gouv.fr/7eea-accompagner-les-collectivites-dans-la-definit/>

## Obtenir un cofinancement pour la mise en service d'une solution numérique dédiée aux commerces du centre-ville

Chaque territoire Petites villes de demain ou Action cœur de ville qui souhaite mettre en place une **solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire** peut bénéficier d'une subvention forfaitaire de 20.000 € TTC, dans la limite de 80% du montant TTC de la dépense. Cette subvention est versée en une fois en amorçage du service, elle est non-renouvelable et peut être affectée à différentes dépenses. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2021** pour faire votre demande.

Plus d'informations : <https://france-relance-normandie.aides-territoires.beta.gouv.fr/a1f2-obtenir-le-cofinancement-pour-la-mise-en-serv/>

## Stimuler l'innovation numérique et accélérer la transformation numérique des collectivités territoriales

L'État vise ici 3 objectifs : développer l'adoption d'outils numériques communs dans les collectivités territoriales, accélérer la transformation numérique des collectivités, et enfin co-financer des projets qui améliorent la relation à l'utilisateur, accompagnent les agents dans la transition numérique ou sont menés avec un laboratoire d'innovation territoriale. Les guichets et appels à projets sont ouverts depuis le 25 janvier 2021.

Plus d'informations : <https://france-relance.transformation.gouv.fr/fonds-collectivites>

À ne pas manquer !

### Guide à destination des TPE/PME

Le guide publié en décembre 2020 afin d'accompagner toutes les TPE & PME dans leur appropriation du plan France Relance & des mesures qui leur sont dédiées a été mis à jour en mai 2021.

## Quelques chiffres en Seine-Maritime

### Compétitivité

**11 042** entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

**12 entreprises industrielles** bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **6,6 millions d'€**.

**14 entreprises industrielles** bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **21,6 millions d'€**.

**23 800** entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **311 millions d'€**.

### Écologie

**78** projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **37 millions d'€** de subventions.

**4 323** dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

### Plan de soutien

**8 900** entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,46 milliards d'€**.

### Cohésion

**8 132** contrats d'apprentissages ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle (au 01/05).

**6 634** aides ont été versées pour l'embauche des jeunes (au 01/05).

**705** jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences) (au 15/05).

**21 700** entreprises concernées par l'activité partielle, soit **416 millions d'€** d'indemnités.



## L'alimentation locale et solidaire

*La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès pour des raisons financières mais aussi physiques à une alimentation locale, fraîche, saine et d'un prix abordable.*

### C'est quoi ?

Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation déploie, dès le début de l'année 2021, **30 millions d'euros** afin d'encourager les projets permettant aux personnes modestes ou isolées d'accéder à une alimentation locale et de qualité sur l'ensemble du territoire. L'appel à projets se décline au niveau national et au niveau départemental pour laisser une large part au soutien des projets de proximité. Une enveloppe territorialisée de **410 000 € pour la Seine-Maritime** est ainsi dédiée aux initiatives locales de tous les acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent à accroître l'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale aux citoyens qui en sont éloignés.

### Pour qui ?

Tous les acteurs locaux œuvrant pour une alimentation locale sont concernés : exploitants, groupements d'exploitants, associations, entreprises de toute taille, épiceries sociales et solidaires, collectivités.

Un projet est éligible s'il permet de développer l'accès à des produits frais et locaux, et notamment pour les personnes précaires et isolées. Par exemple, la création d'épicerie solidaire, la mise en place d'un drive fermier, l'équipement de véhicules et matériels de livraison, l'implantation de casiers alimentaires, la création de marchés de producteurs, ou encore l'achat d'équipements collectifs de conditionnement ou de transformation de produits frais...

Les aides qui sont octroyées permettent d'investir dans des achats matériels et immatériels tels que des véhicules de distribution alimentaire, des équipements de stockage, ou encore des prestations intellectuelles (formations, logiciels). Cependant, l'achat de denrées alimentaires et la participation aux frais de fonctionnement sont exclus du dispositif.

### Quand ?

Ouvert depuis le 1er mars 2021, vous avez **jusqu'au 21 juin 2021** pour déposer votre dossier de candidature. Le dossier doit contenir la présentation de votre projet, le budget prévisionnel, ainsi que la déclaration des aides de l'État sur 3 ans. Il est à transmettre sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime, dans la rubrique « appels à projets » : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret/Dispositifs-d-aides-exceptionnelles/Plan-de-relance/Mesure-12-Alimentation-locale-et-solidaire>

#### Bon à savoir

Un envoi par courrier est également possible à l'adresse suivante :

DDTM de Seine-Maritime  
Service Économie Agricole  
À l'attention de P. ESKINAZI - F. KHALDI  
Cité administrative St Sever BP 76001  
76032 ROUEN CEDEX

Pour toute information complémentaire, s'adresser au service d'économie agricole :  
[ddtm-sea-plan-relance@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-sea-plan-relance@seine-maritime.gouv.fr)